

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1851

12 août 2011

SOMMAIRE

ABN AMRO Alternative Investments	88826	Jack (Pencoed) S.à r.l.	88847
ABN AMRO Luxembourg Holding S.à r.l.	88826	Koch Nitrogen Finance Luxembourg S.à r.l.	88823
Actarus Luxembourg Holding S.A.	88826	Korrigan S.à r.l.	88835
Al.Met Invest S.A.	88822	Les Arquebusiers S.A.	88818
Al.Met Invest S.A.	88822	MGP June II S.à r.l.	88845
Al Mi'yar Capital SA	88821	Project Minerva Holding S.à r.l.	88845
Alpha Strategies	88822	SMSC Trading	88808
Ametista Funding SPV S.A.	88826	Staredition Holding S.à r.l.	88802
Amigo Luxembourg S.A.	88822	Steel Capital S.A.	88845
Andava Holding S.A. - SPF	88827	Sucafina Holding	88848
Araxa S.A., SPF	88844	Swicorp International Holdings S.A.	88842
Ardagh Group S.A.	88822	TS Koenigsallee Holdings I S.à r.l.	88802
Assistance et Développement S.à r.l.	88834	TVH S.A.	88806
AWW-Abytiamo Worldwide S.A.	88834	TVH S.A.	88806
AXA Nederland (Luxembourg)	88834	UBIK	88808
Batisica S.à r.l.	88835	Unicity II Acton S.à r.l.	88807
Baumeister-Haus Luxembourg S.A.	88835	Unicity III Bournemouth S.à r.l.	88807
BlackRock Agriculture Fund	88834	Unicity I Newcastle S.à r.l.	88806
BNP Paribas Flexi III	88835	Unicity IV BB S.à r.l.	88807
Boldam S.A.	88846	UniCredit Luxembourg S.A.	88807
Ch. Adamy-Theis S.à r.l.	88843	Uninvest II	88844
Cheyne Special Situations Investments (N° 2) S.à r.l.	88843	Upington Investments	88813
Cheyne Special Situations Investments (N° 2) S.à r.l.	88843	V.D.O. Maritiem A.G.	88814
Cheyne Special Situations Investments (No. 3) S.à r.l.	88843	Vetco Luxembourg Finco S.à r.l.	88814
C-Moon Securitisation SA	88843	Villa Ermesinde S.A.	88815
Financière Duc S.A.	88815	Vinaldo S.A.	88814
Greenock S.à r.l.	88827	Wacht S.à r.l.	88815
Gresfin International S.A.	88846	Wehobi S.à r.l.	88815
Hoche Partners Real Estate S.A.	88847	Wise Technology Sàrl	88814
Information Technology Network Consult- ing S.A.	88844	Wolf Klimatechnik S.à r.l.	88817
		Wyndmoor Park Finance S.A.	88818
		X-TRA Optic by jean MOUSEL S.à r.l.	88818

TS Koenigsallee Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.499.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 juin 2011.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2011086937/17.

(110097679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Staredition Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.158.

—
STATUTS

L'an deux mille onze le dix-neuf mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Antoine MOREAU de BELLAING, directeur de société, né à Grenoble (France), le 28 avril 1984, demeurant à L-8506 Redange-sur-Attert, 5, an Hemmesch, (ci-après l'«Associé»),

ici représenté par Madame Isabelle BUDINGER, employée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination STAREDITION HOLDING S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16 Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Monsieur Antoine MOREAU de BELLAING, représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entièreté du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cent vingt cinq (125) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur Antoine MOREAU de BELLAING, directeur de société, né à Grenoble (France), le 28 avril 1984, demeurant à L-8506 Redange-sur-Attert, 5, an Hemmesch, est nommé comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. BUDINGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 mai 2011. LAC/2011/23642. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 30 mai 2011.

Référence de publication: 2011076406/206.

(110084489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

TVH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TVH S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011086941/11.

(110097426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

TVH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.458.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 22 juin 2011

1. La cooptation de M. David SANA décidée par les administrateurs restants en date du 15 décembre 2010 a été ratifiée et ce dernier a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

2. La société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA a démissionné de son mandat de commissaire.

3. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n° 58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 22.6.2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TVH S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011086942/18.

(110098068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Unicity I Newcastle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.925.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 10 juin 2011

L'Assemblée Générale extraordinaire de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg au 26A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unicity I Newcastle SARL

Jean-Pierre BACCUS

Manager

Référence de publication: 2011086943/15.

(110097328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Unicity II Acton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.119.

—
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société
prises le 10 juin 2011*

L'Assemblée Générale extraordinaire de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg au 26A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg effet au 1^{er} juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unicity II Acton SARL

Jean-Pierre BACCUS

Manager

Référence de publication: 2011086944/15.

(110097327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Unicity III Bournemouth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 157.609.

—
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société
prises le 10 juin 2011*

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg au 26A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unicity III Bournemouth SARL

Jean-Pierre BACCUS

Manager

Référence de publication: 2011086945/15.

(110097326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Unicity IV BB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.623.

—
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société
prises le 10 juin 2011*

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg au 26A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unicity IV BB SARL

Jean-Pierre BACCUS

Manager

Référence de publication: 2011086946/15.

(110097325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

UniCredit Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 9.989.

—
Das Unterschriftenverzeichnis der Gesellschaft, welchem der Verwaltungsrat der Gesellschaft am 6 Mai 2011 zugestimmt hat, wurde beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.

The signatory register of the Company, accepted by the Board of Directors on 6 May 2011, has been filed with the Luxembourg Trade and Companies Register.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 22. Juni 2011.
UniCredit Luxembourg S.A.
Unterschrift

Référence de publication: 2011086947/15.

(110097394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

UBIK, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 58, rue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 150.889.

Extrait des résolutions prises lors de la cession de parts sociales du 06 juin 2011

En vertu d'une convention de cession de parts sociales passée sous seing privé en date du 06 juin 2011,
Monsieur Thierry JEANDENAND, né le 23 décembre 1965 à Marseille (France), demeurant à F-85 340 Olonne-sur-Mer, 40, route des Maraichers (en France),
a cédé 49 (quarante-neuf) parts sociales de la Société, à GROUPE MOISE SAS, inscrite auprès du R.C.S. de Metz sous le numéro B 429 088 602, sise à F – 57 070 METZ, 50, Route de Borny (en France).

Esch-sur-Alzette, le 06 juin 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011086948/17.

(110097492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

SMSC Trading, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 7.549.890,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 151.681.

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of May.

Before of Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

SMSC Holdings S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150.648 (the "Sole Shareholder").

hereby represented by Mrs. Sophie Henryon, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "SMSC Trading", a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.681, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary on 12 February 2010, and published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 768 dated April 13, 2010 (the "Company").

The articles of the Company have lastly been amended by deed of the undersigned notary of April 20, 2010 published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1101 dated May 26, 2010.

II.- That the 43,589 (forty three thousand and five hundred eighty nine) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Conversion of the currency of the share capital of the Company from Euro to United States Dollars, with effective date on the date of incorporation of the Company, and subsequent conversion of the currency of the nominal value of all the shares of the Company;

3. Decrease of the subscribed share capital of the Company further to the conversion mentioned above, with effective date on the date of incorporation of the Company, by a certain amount so that the share capital of the Company will amount to USD 43,589 (forty three thousand five hundred eighty nine United States Dollars) by the decrease of the nominal value of all the shares of the Company so that each share of the Company will have a nominal value of USD 1 (one United States Dollar);

4. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 7,506,301 (seven million five hundred six thousand three hundred one United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 43,589 (forty three thousand five hundred eighty nine United States Dollars) to USD 7,549,890 (seven million five hundred forty nine thousand eight hundred ninety United States Dollars) by the issue of 7,506,301 (seven million five hundred six thousand three hundred one) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a global share premium of USD 67,556,706 (sixty seven million five hundred fifty six thousand seven hundred six United States Dollars), out of which USD 750,630 (seven hundred fifty thousand six hundred thirty United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind with effective date on April 30, 2011;

5. Subscription and payment by SMSC Holdings S.à r.l. of the new shares by way of a contribution in kind with effective date on April 30, 2011;

6. New composition of the shareholding of the Company;

7. Subsequent amendment of article 8, paragraph 1 of the articles of association of the Company; and

8. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

It is resolved to convert, with effective date on February 12, 2010 (i.e. the date of incorporation of the Company), the currency of the share capital of the Company from Euro into United States Dollar using the exchange rate EUR/USD of 1.3572 provided by the European Central Bank as at February 12, 2010.

It is further resolved to subsequently convert, with effective date on February 12, 2010, the currency of the nominal value of all the shares of the Company from EUR 1 (one Euro) to USD 1.3572.

As a result of the above, the share capital of the Company now amounts to USD 59,158.9908 and is represented by 43,589 (forty three thousand five hundred eighty nine) shares with a nominal value of USD 1.3572 each.

Third resolution:

It is resolved to decrease the share capital of the Company further to the conversion mentioned above, with effective date on February 12, 2010, by an amount of USD 15,569 (fifteen thousand five hundred sixty nine United States Dollars) so as to decrease it from its current amount of USD 59,158.9908 to USD 43,589 (forty three thousand five hundred eighty nine United States Dollars) by the decrease of the amount of the nominal value of the 43,589 (forty three thousand five hundred eighty nine) shares of the Company from USD 1.3572 to USD 1 (one United States Dollar) each.

It is further resolved that the surplus amounting to USD 15,569.9908 and resulting from the above share capital decrease will be allocated, with effective date on February 12, 2010, to the share premium account of the Company.

Fourth resolution:

It is resolved to increase with effective date on April 30, 2011 the share capital of the Company by an amount of USD 7,506,301 (seven million five hundred six thousand three hundred one United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 43,589 (forty three thousand five hundred eighty nine United States Dollars) to USD 7,549,890 (seven million five hundred forty nine thousand eight hundred ninety United States Dollars), by the issuance of 7,506,301 (seven million five hundred six thousand three hundred one) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium of USD 67,556,706 (sixty seven million five hundred fifty six thousand seven hundred six United States Dollars) (the "Share Premium"), out of which USD 750,630 (seven hundred fifty thousand six hundred thirty United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve of the Company.

The whole is to be fully paid up through a contribution in kind by the Sole Shareholder, consisting of receivables held by the Sole Shareholder in an aggregate amount of USD 75,063,007 (seventy five million sixty three thousand seven United States Dollars) (the "Contribution").

Fifth resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and Share Premium referred to above through the Contribution with effective date on April 30, 2011.

Sole Shareholder's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sophie Henryon, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Shares. The New Shares and the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution with effective date on April 30, 2011. The Sole Shareholder further declares that the Contribution is at the disposal of the Company.

Valuation

The value of the Contribution amounts to USD 75,063,007 (seventy five million sixty three thousand seven United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated April 29, 2011, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

In the event that the value of the receivables contributed to the Company would be reassessed in the future, this might have an impact on the value of the Contribution. In such case, only the Share Premium shall be adjusted accordingly, by virtue of an extraordinary meeting of the shareholders of the Company to be held on a private seal.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Andreas Demmel, manager, with professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- b) Christine King, manager, with professional address at 80 Arkay Drive Hauppauge, NY 11788, United States of America; and
- c) Kris Sennesael, manager, with professional address at 80 Arkay Drive, Hauppauge, NY 11788, United States of America;

all represented here by Mrs Sophie Henryon, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal. Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Sixth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder holds 7,549,890 (seven million five hundred forty nine thousand eight hundred ninety) shares.

The notary acts that all the 7,549,890 (seven million five hundred forty nine thousand eight hundred ninety) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Seventh resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 8, paragraph 1 of the Company's articles of association so that to read as follows:

" Art. 8. The Company's share capital is set at USD 7,549,890 (seven million five hundred forty nine thousand eight hundred ninety United States Dollars), represented by 7,549,890 (seven million five hundred forty nine thousand eight hundred ninety) shares with a nominal value of USD 1 (one Dollar) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 6,700.- (six thousand seven hundred Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinquième jour de mai.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

SMSC Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.648 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Mme Sophie Henryon, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de «SMSC Trading», une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.681, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 12 février 2010, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 768 en date du 13 avril 2010 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 20 avril 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1101 en date du 26 mai 2010.

II.- Les 43.589 (quarante trois mille cinq cent quatre-vingt-neuf) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Conversion de la devise du capital social de la Société d'Euros en Dollars américains, avec date d'effet à la date de constitution de la Société, et conversion subséquente de la devise de la valeur nominale de toutes les parts sociales de la Société;
3. Diminution du capital social souscrit de la Société suite à la conversion mentionnée ci-dessus, avec date d'effet à la date de constitution de la Société, d'un certain montant afin que le capital social s'élève à 43.589 USD (quarante trois mille cinq cent quatre-vingt-neuf Dollars américains) par la diminution du montant de la valeur nominale de toutes les parts sociales de la Société afin que la valeur nominale de chaque part sociale de la Société soit de 1 USD (un Dollar américain);
4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 7.506.301 USD (sept millions cinq cent six mille trois cent un Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 43.589 USD (quarante trois mille cinq cent quatre-vingt-neuf Dollars américains) à 7.549.890 USD (sept millions cinq cent quarante-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix Dollars américains) par l'émission de 7.506.301 (sept millions cinq cent six mille trois cent un) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 67.556.706 USD (soixante-sept millions cinq cent cinquante-six mille sept cents six Dollars américains), dont un montant de 750.630 USD (sept cent cinquante mille six cent trente Dollars américains) sera alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en nature avec date d'effet au 30 avril 2011;
5. Souscription et libération par SMSC Holdings S.à r.l. des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature avec date d'effet au 30 avril 2011;
6. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;
7. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et
8. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de l'assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé de convertir, avec date d'effet au 12 février 2010 (i.e. la date de constitution de la Société), la devise du capital social de la Société d'Euros en Dollars américains, en utilisant le taux de change EUR/USD de 1,3572 fourni par la Banque Centrale Européenne à la date du 12 février 2010.

Il est en outre décidé de convertir, avec date d'effet au 12 février 2010, la devise de la valeur nominale de toutes les parts sociales de la Société de 1 EUR (un Euro) à 1,3572 USD.

Par conséquent, le capital social de la Société s'élève désormais à 59.158,9908 USD et est représenté par 43.589 (quarante trois mille cinq cent quatre-vingt-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de 1.3572 USD chacune.

Troisième résolution:

Il est décidé de diminuer le capital social de la Société, suite à la conversion mentionnée ci-dessus, avec date d'effet au 12 février 2010, d'un montant de 15.569 USD (quinze mille cinq cent soixante-neuf Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 59.158,9908 USD à 43.589 USD (quarante-trois mille cinq cent quatre-vingt-neuf Dollars américains) par la diminution du montant de la valeur nominale des 43.589 (quarante-trois mille cinq cent quatre-vingt-neuf) parts sociales de la Société de 1.3572 USD à 1 USD (un Dollar américain) chacune.

Il est en outre décidé que le surplus d'un montant de 15.569,9908 USD résultant de la diminution de capital social mentionnée ci-dessus sera alloué, avec date d'effet au 12 février 2010, au compte de la prime d'émission de la Société.

Quatrième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société, avec date d'effet au 30 avril 2011, d'un montant de 7.506.301 USD (sept millions cinq cent six mille trois cent un Dollars américains) afin de porter son montant actuel de 43.589 USD (quarante-trois mille cinq cent quatre-vingt-neuf Dollars américains) à 7.549.890 USD (sept millions cinq cent quarante-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix Dollars américains) par l'émission de 7.506.301 (sept millions cinq cent six mille trois cent une) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 67.556.706 USD (soixante-sept millions cinq cent cinquante-six mille sept cent six Dollars américains) (la «Prime d'émission»), dont un montant de 750.630 USD (sept cent cinquante mille six cent trente Dollars américains) sera alloué à la réserve légale de la Société.

Le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en nature par l'Associé unique, consistant en des créances détenues par l'Associé Unique pour un montant total de 75.063.007 USD (soixante-quinze millions soixante-trois mille sept Dollars américains) (l'«Apport»).

Cinquième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et la libération par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission mentionnés ci-dessus par voie de l'Apport avec date d'effet au 30 avril 2011.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sophie Henryon, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé et déclare souscrire les nouvelles parts sociales. Les nouvelles parts sociales et la prime d'émission ont été entièrement libérés par l'Associé Unique par voie de l'Apport avec date d'effet au 30 avril 2011. L'Associé Unique déclare par ailleurs que l'Apport se trouve à la disposition de la Société.

Evaluation

La valeur de l'Apport est de 75.063.007 USD (soixante-quinze millions soixante-trois mille sept Dollars américains).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur de l'apport datée du 29 avril 2011, qui devra rester annexée à cet acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Dans le cas où la valeur des créances apportées à la Société serait réévaluée à l'avenir, ceci pourrait avoir un impact sur la valeur de l'Apport. Dans ce cas, uniquement la Prime d'Emission devrait être ajustée en ce sens, en vertu de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue sous seing privé.

Preuve de l'existence des Apports

Preuve de l'existence des Apports a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent alors:

a) Andreas Demmel, gérant, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

b) Christine King, gérant, avec adresse professionnelle au 80 Arkay Drive Hauppauge, NY 11788, Etats-Unis d'Amérique; et

c) Kris Sennesael, gérant, avec adresse professionnelle au 80 Arkay Drive Hauppauge, NY 11788, Etats-Unis d'Amérique;

tous ici représentés par Mme Sophie Henryon, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé. Ladite procuration ayant été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagés juridiquement en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, consentent expressément à la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Sixième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'Associé Unique détient 7.549.890 (sept millions cinq cent quarante-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix) parts sociales.

Le notaire acte que les 7.549.890 (sept millions cinq cent quarante-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix) parts sociales représentant le capital social total de la Société, sont représentés de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Septième résolution:

En conséquence des résolutions et déclarations qui précèdent, et l'Apport ayant été entièrement apporté, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à 7.549.890 USD (sept millions cinq cent quarante-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix Dollars américains) représenté par 7.549.890 (sept millions cinq cent quarante-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.»

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec son augmentation de capital, ont été estimés à 6.700,- EUR (six mille sept cents Euros).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été clôturée.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire du comparant, ledit mandataire a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la personne comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Henryon, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 mai 2011. Relation: EAC/2011/6040. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011076399/288.

(110085274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Upington Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 145.229.

Extrait du Procès Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 22/06/2011

L'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est valablement réunie le 22 juin 2011 constate:

1- La nomination de Monsieur Dávid VÁRSZEGI, né le 17 novembre 1980 à Budapest, avec adresse privée à Gy ri út 6/b, 1123 Budapest (Hongrie) en tant que gérant délégué;

2- La détermination du pouvoir de signature des gérants comme suit:

La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant délégué;

3- Le changement d'adresse de Monsieur Dávid VÁRSZEGI comme suit: Gy ri út 6/b, 1123 Budapest (Hongrie).
Ces décisions prennent effet à la date de ce jour.

Certifié conforme

Référence de publication: 2011086950/16.

(110097632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

V.D.O. Maritiem A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 3B, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 69.039.

Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 20 juin 2011.

Pour V.D.O. MARITIEM A.G.

Fiduciaire Roger Linster

Viviane Roman

Référence de publication: 2011086951/13.

(110098078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Wise Technology Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 146.410.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 6 juin 2011

Décisions

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- de remplacer Monsieur Casper SLUMSTRUP dans son mandat de gérant par Monsieur Neil SMITH, né le 20 mars 1977 à Edinburgh (Royaume-Uni), demeurant à Frederiksgade 21, 1^{er} étage, 1265 Copenhague, Danemark.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011086969/15.

(110097379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Vinaldo S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 44.226.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011086967/12.

(110097255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Vetco Luxembourg Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 102.160.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011086963/9.

(110097469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Villa Ermesinde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 121.266.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 juin 2011.

Pour extrait conforme
ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Sennigerberg
Signature

Référence de publication: 2011086966/17.

(110097298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Wacht S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 65A, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 102.527.

Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 20 juin 2011.

Pour WACHT SARL
Fiduciaire Roger Linster
Viviane Roman

Référence de publication: 2011086970/13.

(110098061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Wehobi S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5670 Altwies, 46, route de Mondorf.
R.C.S. Luxembourg B 96.294.

Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 20 juin 2011.

Pour WEHOBI SARL
Fiduciaire Roger Linster
Viviane Roman

Référence de publication: 2011086971/13.

(110098060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Financière Duc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 76.835.

L'an deux mil onze, le dix mai.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FINANCIERE DUC S.A.", avec siège social à L-1840 Luxembourg, 11b, boulevard Joseph II,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 26 juin 2000, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 664 du 15 septembre 2000, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 76835.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Maître Véronique WAUTHIER, avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt,

qui désigne Mademoiselle Estelle MATERA, employée privée, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt, comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Delphine GOERGEN, employée privée, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 6.688.700 pour le porter de son montant actuel de EUR 1.800.000 à EUR 8.488.700 et émission de 66.887 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 par action ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

2. a. Souscription par Verneuil Participations SA et libération par capitalisation à concurrence de EUR 6.688.700 de partie de l'emprunt obligataire privé d'une valeur nominale de EUR 12.909.250 émis en date du 15 septembre 2010 par la Société et portant intérêt au taux de 2,5% l'an sur une base de 360 jours par an; renon pour autant que de besoin par l'actionnaire minoritaire à son droit de souscription préférentiel;

2.b. Annulation du certificat n°30 d'une valeur nominale de EUR 4.303.250 (soit EUR 4.373.775,49, intérêts inclus au 10 mai 2011); et du certificat n°29a d'une valeur nominale de EUR 2.277.598 (soit EUR 2.314.925,30, intérêts inclus au 10 mai 2011);

3. Rapport du réviseur;

4. Présentation de la situation comptable de la société arrêtée au 31 mars 2011 et réduction de capital social à concurrence de EUR 6.688.700 par absorption des pertes à hauteur de EUR 6.688.700 et annulation des 66.887 actions nouvellement émises, le capital de la Société étant après réalisation de l'opération, maintenu à EUR 1.800.000 représenté par 18.000 actions d'une valeur nominale de EUR 100 chacune;

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, Madame la Présidente expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 6.688.700 (six millions six cent quatre-vingt-huit mille sept cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.800.000 (un million huit cent mille euros) au montant de EUR 8.488.700 (huit millions quatre cent quatre-vingt-huit mille sept cents euros) par l'émission de 66.887 (soixante-six mille huit cent quatre-vingt-sept) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) par action ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes

Deuxième résolution

Ensuite l'actionnaire Verneuil Participations SA, ayant son siège social 29, rue Viala, F-75015 Paris, ici représenté par Maître Véronique WAUTHEER, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 7 avril 2011 à Paris, a déclaré souscrire les 66.887 (soixante-six mille huit cent quatre-vingt-sept) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) par action ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et les libérer par capitalisation à concurrence de EUR 6.688.700 (six millions six cent quatre-vingt-huit mille sept cents euros) de partie de l'emprunt obligataire privé d'une valeur nominale de EUR 12.909.250 (douze millions neuf cent neuf mille deux cent cinquante euros) émis en date du 15 septembre 2010 par la Société et portant intérêt au taux de 2,5% l'an sur une base de 360 jours par an. L'actionnaire minoritaire a renoncé pour autant que de besoin à son droit de souscription préférentiel.

L'assemblée générale décide de procéder à l'annulation du certificat n°30 d'une valeur nominale de EUR 4.303.250 (quatre millions trois cent trois mille deux cent cinquante euros) (soit EUR 4.373.775,49 (quatre millions trois cent soixante-treize mille sept cent soixante-quinze euros et quarante-neuf centimes), intérêts inclus au 10 mai 2011); et du

certificat n°29a d'une valeur nominale de EUR 2.277.598 (deux millions deux cent soixante-dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit euros) (soit EUR 2.314.925,30 (deux millions trois cent quatorze mille neuf cent vingt-cinq euros et trente centimes), intérêts inclus au 10 mai 2011).

La conversion de la créance liquide et exigible en capital a fait l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprises tel que prévu par les articles 26-1 et 32-1 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Ce rapport rédigé par Grant Thornton Lux Audit S.A., ayant son siège social à L-8308 Capellen, 83, Parc d'activités Capellen, sous la signature de Monsieur Marco Claude, réviseur d'entreprises en date du 6 mai 2011, conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie».

Copie du prédit rapport restera annexée aux présentes après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée générale prend connaissance et accepte la situation comptable arrêtée au 31 mars 2011, dont une copie restera, après avoir été paraphée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, annexée aux présentes.

Ensuite l'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 6.688.700 (six millions six cent quatre-vingt-huit mille sept cents euros) par absorption des pertes à hauteur de EUR 6.688.700 (six millions six cent quatre-vingt-huit mille sept cents euros) et annulation des 66.887 (soixante-six mille huit cent quatre-vingt-sept) actions nouvellement émises, pour le ramener de son montant actuel de EUR 8.488.700 (huit millions quatre cent quatre-vingt-huit mille sept cents euros) à un montant de EUR 1.800.000 (un million huit cent mille euros).

Quatrième résolution

Suite aux résolutions précédentes l'assemblée générale décide de confirmer le libellé de l'article 5§1 des statuts qui a la teneur suivante:

" **Art. 5. Premier paragraphe.** Le capital social est fixé à un million huit cent mille euros (EUR 1.800.000) représenté par dix-huit mille (18.000) actions de cent euros (EUR 100) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 heures.

Frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 1.300.- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom, état et demeure, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. WAUTHIER; E. MATERA; D. GOERGEN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 mai 2011. Relation: LAC/2011/21229. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,

Luxembourg, le 24 mai 2011.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2011076822/109.

(110084894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Wolf Klimatechnik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Z.A.C. Langwies.

R.C.S. Luxembourg B 17.593.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011086972/9.

(110097771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Wyndmoor Park Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 137.467.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011086973/10.

(110097838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

X-TRA Optic by jean MOUSEL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 4, place des Villes Jumelées.
R.C.S. Luxembourg B 78.097.

Le bilan arrêté au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 20 juin 2011.

Pour X-TRA Optic by jean Mousel Sarl

Fiduciaire Roger Linster

Viviane Roman

Référence de publication: 2011086974/13.

(110098067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Les Arquebusiers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 142, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 161.174.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

- 1.- Thierry DUHR, restaurateur, né à Longeville-les-Metz/Moselle (France), le 19 juin 1960, demeurant à L-1449 Luxembourg, 32, rue de l'Eau;
- 2.- José MONIVAS, restaurateur, né à Paris 12^e (France), le 3 août 1956, demeurant à L-2145 Luxembourg, 45, rue Cyprien Merjai;
- 3.- Georges MULLER, directeur, né à Luxembourg, le 22 septembre 1969, demeurant à L-1452 Luxembourg, 54, rue Théodore Eberhard.

Les comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est constitué par les présentes une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts dénommée: Les Arquebusiers S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut-être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 4. La Société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille (31.000.-) euros, représenté par trente et un mille (31.000) actions de un (1.-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

La cession et la transmission d'actions entre vifs est soumise à un droit de préemption au profit des autres actionnaires au prorata de leur participation dans la société.

Le non-usage par un associé de son droit de préemption accroît aux autres associés.

Le droit de préemption doit être exercé endéans les deux (2) mois de l'information par lettre recommandée à la Poste concernant la cession.

En cas de transmission des actions pour cause de mort à d'autres que le conjoint survivant et/ou le(s) descendant(s), les héritiers sont tenus de les rétrocéder aux autres actionnaires à la valeur déterminée sur base de la valeur bilantaire telle qu'elle se dégage de la moyenne des trois derniers exercices.

Les actions non reprises par les autres associés peuvent être cédées à des non-associés. Dans ce cas, la valeur de cession est déterminée librement entre parties.

Toutes les actions sont et restent nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices et les réserves ou dans l'actif social lors de toute distribution, amortissement ou répartition au cours de la vie de la Société, comme en cas de liquidation.

Chaque action donne, en outre, le droit au vote et à la représentation lors des décisions collectives, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la Loi et les statuts.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Art. 7. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit, pour les actes relevant de la gestion journalière, par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil tant que l'engagement ne dépasse pas le montant de cinq mille (5.000.-) euros et au delà avec le contreseing d'un deuxième administrateur.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 12. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Thierry DUHR, restaurateur, né à Longeville-les-Metz/Moselle (France), le 19 juin 1960, demeurant à L-1449 Luxembourg, 32, rue de l'Eau, dix-sept mille trois cent soixante actions	17.360
2.- José MONIVAS, restaurateur, né à Paris 12 ^e (France), le 3 août 1956, demeurant à L-2145 Luxembourg, 45, rue Cyprien Merjai, dix mille cinq cent quarante actions	10.540
3.- Georges MULLER, directeur, né à Luxembourg, le 22 septembre 1969, demeurant à L-1452 Luxembourg, 54, rue Théodore Eberhard, trois mille cent actions	3.100
Total: trente et un mille actions	31.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent de sorte que la somme de trente et un mille (31.000.-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent cinquante (1.150.-) euros.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2012.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, ès-qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Thierry DUHR, restaurateur, né à Longeville-les-Metz/Moselle (France), le 19 juin 1960, demeurant à L-1449 Luxembourg, 32, rue de l'Eau;
- 2.- José MONIVAS, restaurateur, né à Paris 12^e (France), le 3 août 1956, demeurant à L-2145 Luxembourg, 45, rue Cyprien Merjai;
- 3.- Georges MULLER, directeur, né à Luxembourg, le 22 septembre 1969, demeurant à L-1452 Luxembourg, 54, rue Théodore Eberhard.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

CABINET FISCAL DOLCI S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 108 039, avec siège social à L-4467 Soleuvre, 60, rue de Limpach.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2016.

Le mandat du commissaire ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2011.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1370 Luxembourg, 142, Val Sainte Croix.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué pour les opérations de la gestion journalière.

Déclaration

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Duhr, Monivas, Muller et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 17 mai 2011. Relation EAC/2011/6431. Reçu cent cinquante euros.

75,00.

Amendes: 75,00

150,00

Le Receveur (signé): Thoma.

Suit copie d'annexe

Réunion du Conseil d'Administration

A l'instant,

Thierry DUHR, restaurateur, né à Longeville-les-Metz/Moselle (France), le 19 juin 1960, demeurant à L-1449 Luxembourg, 32, rue de l'Eau, José MONIVAS, restaurateur, né à Paris 12^e (France), le 3 août 1956, demeurant à L-2145 Luxembourg, 45, rue Cyprien Merjai et Georges MULLER, directeur, né à Luxembourg, le 22 septembre 1969, demeurant à L-1452 Luxembourg, 54, rue Théodore Eberhard, agissant en leur qualité d'administrateurs de la société, se sont réunis en conseil d'administration et, sur ordre du jour conforme, nomment jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social 2016, José MONIVAS, préqualifié, administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société pour les actes relevant de la gestion journalière par sa seule signature tant que l'engagement ne dépasse pas le montant de cinq mille (5.000.-) euros et au delà avec le contreseing d'un deuxième administrateur.

Dudelange, le 29 avril 2011.

Signé: Duhr, Monivas, Muller.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 mai 2011. Relation: EAC/2011/6431. Reçu douze euros (12.-).

Le Receveur (signé): Thoma.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 19 mai 2011.

F. MOLITOR.

Référence de publication: 2011076864/175.

(110085228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Al Mi'yar Capital SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 140.210.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2010 ainsi que le rapport du réviseur d'entreprise ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Luxembourg Financial Group A.G.

Référence de publication: 2011087018/12.

(110097035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Al.Met Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 134.671.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011087019/10.

(110097066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Al.Met Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 134.671.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011087020/10.

(110097069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Alpha Strategies, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 150.667.

Les comptes annuels et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco Fund Sevices (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011087021/12.

(110096616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Amigo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 146.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

Pour: AMIGO LUXEMBOURG S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy SZABO / Nathalie PAQUET-GILLARD

Référence de publication: 2011087022/15.

(110097095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Ardagh Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 53.248.

Les comptes annuels consolidés de la société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011087023/13.

(110096644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Koch Nitrogen Finance Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 59.564,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 145.704.

In the year two thousand and ten, on the thirty-first of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette.

There appeared:

Koch Fertilizer Marketing GmbH, a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) established and existing under the laws of Switzerland, with registered office at 8 Baarerstrasse, CH-6300 Zug, Switzerland and registered with the Companies Register of Zug (Switzerland) under number CH-170.4.008.805-5,

Koch Fertilizer Finance, Ltd., a limited company existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Stuarts Corporate Services Ltd. P.O. Box 2510 George Town, Grand Cayman KY1-1104, and registered with the Companies Registrar of the Cayman Islands under number ST 197384,

both represented by Marie Amet-Hermes, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of two (2) proxies given under private seal on December 31, 2010.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company established and existing under the laws of Luxembourg under the name of "Koch Nitrogen Finance Luxembourg S.à r.l." (the Company), with registered office at 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 145704, established pursuant to a deed of the undersigned notary of March 20, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 904 of April 29, 2009, and whose articles have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary of October 27, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at fifty-six thousand four hundred nineteen United States Dollars (USD 56.419,00) represented by fifty-six thousand four hundred nineteen (56.419) shares of one United States Dollar (USD 1,00) each.

III. The shareholders resolve to increase the Company's share capital to the extent of three thousand one hundred forty-five United States Dollars (USD 3.145,00) to raise it from its present amount of fifty-six thousand four hundred nineteen United States Dollars (USD 56.419,00) to fifty-nine thousand five hundred sixty-four United States Dollars (USD 59.564,00), by creation and issuance of three thousand one hundred forty-five (3.145) new shares of one United States Dollar (USD 1,00) each (the New Shares), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Koch Fertilizer Finance Ltd, prenamed, declares to subscribe the New Shares and to fully pay them up at their nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each, for an aggregate amount of three thousand one hundred forty-five United States Dollars (USD 3.145,00), together with a total share premium in the amount of thirty-two million nine hundred ninety-six thousand eight hundred fifty-five United States Dollars (USD 32.996.855,00), by contribution in kind in the total amount of thirty-three million United States Dollars (USD 33.000.000,00), consisting in the conversion of a receivable held by Koch Fertilizer Finance Ltd, prenamed, towards the Company, in the same aggregate amount (the Receivable), which Receivable is incontestable, payable and due.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated as of December 31, 2010 of Koch Fertilizer Finance Ltd, prenamed, certified "true and correct" by its management;
- a contribution declaration of Koch Fertilizer Finance Ltd, prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable.

Effective implementation of the contribution in kind

Koch Fertilizer Finance Ltd, prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than Koch Fertilizer Finance Ltd, prenamed, is entitled to any rights as to the Receivable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable in order to duly carry out and formalize the conversion.

Report of the Company's managers

The report of the managers of the Company, dated December 31, 2010, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

IV. Pursuant to the above resolutions, article 6 of the Company's articles is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The share capital is set at fifty-nine thousand five hundred sixty-four United States Dollars (USD 59.564,00) represented by fifty-nine thousand five hundred sixty-four (59.564) shares of one United States Dollar (USD 1,00) each.

Any share premium paid on the subscription of the shares of the Company shall remain linked to such shares and shall be held by the owner of such shares.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Articles and by the Law.”

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately six thousand five hundred Euro (EUR 6.500,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above,

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le trente et un décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

Koch Fertilizer Marketing GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) existant selon les lois suisses, ayant son siège social au 8 Baarerstrasse, CH-6300 Zug, Suisse et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Zug (Suisse) sous le numéro CH-170.4.008.805-5,

Koch Fertilizer Finance, Ltd., une société à responsabilité limitée (limited company) existant selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Stuarts Corporate Services Ltd. P.O. Box 2510 George Town, Grand Cayman KY1-1104, et enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro ST 197384,

toutes les deux représentées par Marie Amet-Hermes, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé le 31 décembre 2010.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Koch Nitrogen Finance Luxembourg S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145704, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire du 20 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 904 du 29 avril 2009, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire du 27 octobre 2010, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à cinquante-six mille quatre cent dix-neuf Dollars Américains (USD 56.419,00), représenté par cinquante-six mille quatre cent dix-neuf (56.419) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.

III. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois mille cent quarante-cinq Dollars Américains (USD 3.145,00) pour le porter de son montant actuel de cinquante-six mille quatre cent dix-neuf Dollars Américains (USD 56.419,00) à cinquante-neuf mille cinq cent soixante-quatre Dollars Américains (USD 59.564,00), par la création et l'émission de trois mille cent quarante-cinq (3.145) nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts Sociales) d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Koch Fertilizer Finance Ltd, susnommée, déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement à leur valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune, pour un montant total de trois mille cent quarante-cinq Dollars Américains (USD 3.145,00), ensemble avec une prime d'émission totale de trente-deux millions neuf cent quatre-vingt-seize mille huit cent cinquante-cinq Dollars Américains (USD 32.996.855,00), par apport en nature d'un montant total de trente-trois millions Dollars Américains (USD 33.000.000,00), consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par Koch Fertilizer Finance Ltd, susnommée, à l'encontre de la Société (la Créance), laquelle Créance est certaine, liquide et exigible.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 31 décembre 2010 de Koch Fertilizer Finance Ltd, susnommée, certifié «sincère et véritable» par ses gérants;
- une déclaration d'apport de Koch Fertilizer Finance Ltd, susnommée, certifiant qu'elle est propriétaire sans restriction de la Créance.

Réalisation effective de l'apport

Koch Fertilizer Finance Ltd, susnommée, par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restriction de la Créance et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- la Créance n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que Koch Fertilizer Finance Ltd, susnommée, ne détient de droit sur la Créance;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance aux fins d'effectuer sa conversion.

Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société en date du 31 décembre 2010, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

V. Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinquante-neuf mille cinq cent soixante-quatre Dollars Américains (USD 59.564,00), représenté par cinquante-neuf mille cinq cent soixante-quatre (59.564) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.

Toute prime d'émission payée à la souscription de parts sociales de la Société restera liée à ces parts sociales et sera détenue par le propriétaire de ces parts sociales.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites instituées par les Statuts et la Loi.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille cinq cents Euros (EUR 6.500,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Amet-Hermes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 janvier 2011. Relation: EAC/2011/243. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011077201/161.

(110085570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

ABN AMRO Alternative Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 96.058.

Le Bilan au 31/12/2009 ainsi que l'affectation des résultats de l'exercice ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ABN AMRO Alternative Investments

Signature

Référence de publication: 2011087024/14.

(110097232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

ABN AMRO Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.608.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ABN AMRO Luxembourg Holding S.à r.l.

Nancy BLEUMER / Signature

Référence de publication: 2011087025/11.

(110097295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Actarus Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 98.151.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGEWERF & CIE

Signature

Agent domiciliaire

Référence de publication: 2011087026/12.

(110096484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Ametista Funding SPV S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 146.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011087027/9.

(110096649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Andava Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial (en liquidation).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 56.168.

Le bilan et l'annexe au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ANDAVA HOLDING S.A.-SPF (en liquidation)

FIDALUX S.A.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2011087028/13.

(110096531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Greenock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.195.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twenty-seventh day of May.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

"Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.", a corporation existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 28.967),

here represented by Mrs Sandrine VIGANO, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered in Luxembourg on May 25th, 2011.

The prenamed power of attorney given, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée).

Art. 1. Form. There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of Greenock S.à r.l.

Art. 3. Object. The Company's object is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500-EUR) represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred twenty-five euro (125 -EUR) each.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 8. Rights and Duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders only.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 13. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Single manager/ Board of managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The managers need not to be shareholders.

Each manager will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

Art. 15. Meetings of the board of managers. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of managers and to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of managers. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In his absence the members of the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of a majority of the managers present or represented at any such meeting.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The person(s) convening the meeting shall determine the agenda. Notice in writing, by telegram, by telefax or e-mail of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing, by telegram, by telefax or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other; and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the managers present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given to the managers by the secretary to the board, if any, failing whom by any manager.

Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed by a circular document and be the result of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager without any exception. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 16. Powers of the managers. The single manager or whether the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the law or by these articles of incorporation to the general meeting of the members fall within the competence of the single manager or the board of managers.

Art. 17. Representation of the Company - Delegation of Powers. Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of its single manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company.

The single manager or the board of managers may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management to an executive or to one or several committees whether formed from among its own members or not, or to one or more managers or other agents who may act individually or jointly. The single manager or the board of managers shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The single manager or the board of managers may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 18. Representation of the Company in Legal Proceedings. In all legal proceedings, be it as plaintiff or as a defendant, the Company shall be represented by the single manager or its board of managers, who may delegate this function to its chairman or any other of its members.

Art. 19. Liability of the manager. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 20. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 21. Decisions. The decisions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the power of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 22. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

Art. 23. Balance-sheet. Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of shareholders.

Art. 24. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by the law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of the members.

Subject to the conditions determined by law, the single manager or in existence of more than one manager, the board of managers may pay out an advance payment on dividends.

The single manager or the board of managers sets the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders of the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 26. Matters not provided. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The appearing party "Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.", declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred (100) shares have been fully paid up to the amount of one hundred twenty-five euro (125.-EUR) per share by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (12,500-EUR).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500EUR) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2011.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (1.200.-EUR).

Extraordinary general meeting

The above named participant, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of the shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. to set at one (1) the number of managers of the Company
2. to appoint LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 79.709) single manager of the Company for an unlimited duration; and
3. to set the registered office of the Company at L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille onze, le vingt-sept mai.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

"Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.", une société anonyme, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 28.967),

ici représentée par Madame Sandrine VIGANO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 25 mai 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de Greenock S.à r.l.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500-EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. En cas d'un associé unique, les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés seuls.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Tout gérant pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil de gérance. Le président préside les réunions du conseil de gérance. En l'absence du président, les membres du conseil de gérance peuvent désigner un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les gérants au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les gérants présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil de gérance par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout gérant.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 16. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

Art. 17. Représentation de la Société, Délégation de pouvoirs. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le gérant unique ou le conseil de gérance pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 18. Représentation de la Société en Justice. La Société est représentée dans toutes les instances de justice, tant en demandant qu'en défendant, par le conseil de gérance, qui peut déléguer cette fonction à son président ou à un autre de ses membres.

Art. 19. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 20. Décisions de l'associé ou des associés.

20.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

20.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 21. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Bilan. Chaque année le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des associés dispose librement du bénéfice net annuel.

Sous réserve des conditions fixées par la loi et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou le conseil de gérance peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 26. Disposition générale. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

La société comparante "Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.", prénommée déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent (100) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) par part par un apport en liquide de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cents euros (1.200.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé unique prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire: Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à un (1).

2. Est nommé gérant unique de la Société pour une durée illimitée, LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 79.709)

3. Le siège social de la société est établi à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Vigano et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juin 2011. LAC/2011/25476. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2011.

Référence de publication: 2011077157/375.

(110086213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Assistance et Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3501 Dudelange, 35, rue Aloyse Kayser.

R.C.S. Luxembourg B 55.495.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2011087029/13.

(110096679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

AXA Nederland (Luxemburg), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.422.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011087031/11.

(110097053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

BlackRock Agriculture Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.133.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 21 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011087032/11.

(110096593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

AWW-Abytiamo Worldwide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 juin 2011.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011087030/13.

(110097093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Batisica S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 35.595.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011087033/10.

(110096857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Baumeister-Haus Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 129.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011087034/10.

(110096588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

BNP Paribas Flexi III, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Luxembourg, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 130.436.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BNP PARIBAS FLEXI III

Signature

Référence de publication: 2011087035/13.

(110097230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Korrigan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.196.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twenty-seventh of May.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

"Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.", a corporation existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 28.967), here represented by Mrs Sandrine VIGANO, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered in Luxembourg on May 23rd, 2011.

The prenamed power of attorney given, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée).

Art. 1. Form. There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of Korrigan S.à r.l.

Art. 3. Object. The Company’s object is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 8. Rights and Duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company’s inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders only.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 13. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Single manager / Board of managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The managers need not to be shareholders.

Each manager will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

Art. 15. Meetings of the board of managers. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of managers and to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of managers. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In his absence the members of the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of a majority of the managers present or represented at any such meeting.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The person(s) convening the meeting shall determine the agenda. Notice in writing, by telegram, by telefax or e-mail of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing, by telegram, by telefax or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other; and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the managers present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given to the managers by the secretary to the board, if any, failing whom by any manager.

Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed by a circular document and be the result of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager without any exception. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 16. Powers of the managers. The single manager or whether the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the law or by these articles of incorporation to the general meeting of the members fall within the competence of the single manager or the board of managers.

Art. 17. Representation of the Company - Delegation of Powers. Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of its single manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company.

The single manager or the board of managers may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management to an executive or to one or several committees whether formed from among its own members or not, or to one or more managers or other agents who may act individually or jointly. The single manager or the board of managers shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The single manager or the board of managers may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 18. Representation of the Company in Legal Proceedings. In all legal proceedings, be it as plaintiff or as a defendant, the Company shall be represented by the single manager or its board of managers, who may delegate this function to its chairman or any other of its members.

Art. 19. Liability of the manager. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 20. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 21. Decisions. The decisions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the power of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 22. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

Art. 23. Balance-sheet. Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of shareholders.

Art. 24. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by the law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of the members.

Subject to the conditions determined by law, the single manager or in existence of more than one manager, the board of managers may pay out an advance payment on dividends.

The single manager or the board of managers sets the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders of the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 26. Matters not provided. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The appearing party "Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.", declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred (100) shares have been fully paid up to the amount of one hundred twenty-five euro (EUR 125) per share by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31st, 2011.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Extraordinary general meeting

The above named participant, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of the shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. To set at one (1) the number of managers of the Company;
2. To appoint LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 79.709) single manager of the Company for an unlimited duration; and
3. To set the registered office of the Company at L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille onze , le vingt-sept mai.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

"Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.", une société anonyme, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 28.967), ici représentée par Madame Sandrine VIGANO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 23 mai 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de Korrigan S.à r.l.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. En cas d'un associé unique, les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés seuls.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Tout gérant pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil de gérance. Le président préside les réunions du conseil de gérance. En l'absence du président, les membres du conseil de gérance peuvent désigner un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les gérants au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les gérants présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil de gérance par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout gérant.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 16. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

Art. 17. Représentation de la Société, Délégation de pouvoirs. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le gérant unique ou le conseil de gérance pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 18. Représentation de la Société en Justice. La Société est représentée dans toutes les instances de justice, tant en demandant qu'en défendant, par le conseil de gérance, qui peut déléguer cette fonction à son président ou à un autre de ses membres.

Art. 19. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 20. Décisions de l'associé ou des associés. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 21. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Bilan. Chaque année le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des associés dispose librement du bénéfice net annuel.

Sous réserve des conditions fixées par la loi et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou le conseil de gérance peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés.

Le gérant unique ou le conseil de gérance détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 26. Disposition générale. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

La société comparante "Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.", prénommée déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent (100) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) par part par un apport en liquide de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cents euros (1.200.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à un (1).
2. Est nommé gérant unique de la Société pour une durée illimitée, LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 79.709).
3. Le siège social de la société est établi à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Viganò et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juin 2011. LAC/2011/25477. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2011.

Référence de publication: 2011077202/375.

(110086214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Swicorp International Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 36.929.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 10 juin 2011 que:

Le siège social de la société est transféré du 25 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011085179/14.

(110094764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

Ch. Adamy-Theis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 40.063.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011087037/10.

(110096804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Cheyne Special Situations Investments (N° 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 110.809.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Alexandra Petitjean.

Référence de publication: 2011087038/10.

(110096633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

C-Moon Securitisation SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 141.766.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2011.

C-Moon Securitisation S.A.

Signature

Référence de publication: 2011087036/12.

(110096499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Cheyne Special Situations Investments (No. 3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 140.181.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Alexandra Petitjean

Gérant

Référence de publication: 2011087040/12.

(110097033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Cheyne Special Situations Investments (N° 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 110.809.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Alexandra Petitjean.

Référence de publication: 2011087039/10.

(110096636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Univest II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.280.

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires d'Univest II (la "Société") tenue le 19 avril 2011 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a réélu Messieurs Ronald Domen (demeurant professionnellement 292, Humaniteitslaan, B-01190, Bruxelles, Belgique) et Stéphane Bonnavé (demeurant professionnellement 292, Humaniteitslaan, B-01190, Bruxelles, Belgique) dans leur fonction d'Administrateurs de la Société pour une période d'un an se terminant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2012.

2. L'Assemblée a également élu Monsieur Mark Walker (demeurant professionnellement à Unilever House, 100 Victoria Embankment, London EC4Y 0DY, Royaume-Uni) dans sa fonction d'Administrateur de la Société pour une période d'un an se terminant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2012.

L'Assemblée a également pris acte de la démission de Monsieur Peter Zegger de son poste d'Administrateur de la Société en date du 8 mars 2011.

3. PricewaterhouseCoopers S.à r.l. a été réélu dans sa fonction de Réviseur d'Entreprises de la Société pour une période d'un an se terminant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour UNIVEST II

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Steve David / Olivier Noel

Managing Director / Vice President - Transfer Agency

Référence de publication: 2011084980/26.

(110094288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Araxa S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 76.285.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 22 décembre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 janvier 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011085000/13.

(110094758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

IT-NC S.A., Information Technology Network Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1726 Luxembourg, 80, rue Pierre Hentges.

R.C.S. Luxembourg B 84.711.

Hiermit teilen wir Ihnen mit, dass sich der Sitz der Gesellschaft geändert hat.

Er ist jetzt

80 Rue Pierre Hentges

L 1726 Luxemburg

Luxembourg, den 17.06.11.

Dr. Roland Weckauf

Director

Référence de publication: 2011084903/14.

(110094324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

MGP June II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.622.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 8 juin 2011

Il résulte des dites résolutions que:

1. Madame Christine Clarke demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni, a démissionné de sa fonction de gérante de la Société avec effet au 8 juin 2011.

2. Monsieur Alexis Gisselbrecht, né le 27 février 1978 à Strasbourg, France et demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la Société avec effet au 8 juin 2011 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Samantha Pepper
- Delloula Aouinti
- Audrey Lewis
- Alexis Gisselbrecht

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 8 juin 2011.

Pour MGP June II S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2011084918/25.

(110094460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Project Minerva Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.787.

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 avril 2011:

1. Démission de M. Fardan Hassan Ibrahim Hassam Al Fardan de ses fonctions d'administrateur de la Société prenant effet le 30 avril 2011;

2. Election d'un nouveau gérant pour une durée indéterminée à partir du 1^{er} mai 2011:

- M. Mohamed Rashid Mohamed Obaid Al Muhairi, né le 15 juillet 1977 à Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, demeurant professionnellement au, 211 Corniche, P.O. Box 3600, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Project Minerva Holding S.à r.l.

Martinus C.J. Weijermans

Gérant

Référence de publication: 2011085143/18.

(110094700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

Steel Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 116.975.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011085976/10.

(110095801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Boldam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 78.954.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée
Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010*

Extrait rectificatif n° L100153153

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 72.257.

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 3 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011083658/36.

(110094534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Gresfin International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 22-24, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 46.631.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de la société tenue en date du 6 juin 2011, que:

les mandats d'administrateur de Me Alex SCHMITT, avocat, ayant pour adresse professionnelle 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Mme Chantal KEEREMAN, juriste, ayant pour adresse professionnelle 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Mme Corinne PHILIPPE, juriste, ayant pour adresse professionnelle 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg et celui du Commissaire aux Comptes, Monsieur Lex BENOY, expert-comptable, ayant pour adresse professionnelle 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 8 juin 2011.

Référence de publication: 2011084896/17.

(110094338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Jack (Pencoed) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 18.560,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.138.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 8 juin 2011

Il résulte des dites résolutions que:

1. Madame Christine Clarke demeurant professionnellement, 60, Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni, a démissionné de sa fonction de gérante de la Société avec effet au 8 juin 2011.

2. Monsieur Alexis Gisselbrecht, né le 27 février 1978 à Strasbourg, France et demeurant professionnellement, 60, Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la Société avec effet au 8 juin 2011 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Joanne Fitzgerald
- Delloula Aouinti
- Alexis Gisselbrecht.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 8 juin 2011.

Pour Jack (Pencoed) S.à r.l.
Delloula Aouinti
Gérante

Référence de publication: 2011084906/24.

(110094467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Hoche Partners Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 159.702.

—
L'an deux mille onze, le neuf juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HOCHÉ PARTNERS REAL ESTATE S.A., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, R.C.S. Luxembourg numéro B 159.702, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 mars 2011, publié au Mémorial C numéro 1222 du 7 juin 2011.

L'assemblée est présidée par Madame Christina SCHMIT-VALENT, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Bob PLEIN, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité

publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La société a encore pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, achat, échange, construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra effectuer toutes opérations immobilières, mobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement."

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et en conséquence l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La société a encore pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, achat, échange, construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra effectuer toutes opérations immobilières, mobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Christina SCHMIT-VALENT, Bob PLEIN, Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 juin 2011. Relation GRE/2011/2219. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 22 juin 2011.

Référence de publication: 2011086196/75.

(110096665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Sucafina Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 142.529.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011087448/9.

(110098369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.
